

 Ville de Vitré Service Direction Générale		CONSEIL MUNICIPAL
		<i>Compte rendu de la séance</i> <i>Du 12.03.2015</i>
Date : 23.03.2015	Nombre de pages : 19	Fichier : CRCM2015.03.12...
Rédigé par : Jocelyne CAYE / Véronique GERGAUD		Validé par : Jocelyne CAYE
<p>L'an deux mille quinze, le 12 mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le 5 mars deux mille quatorze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p style="text-align: center;">Étaient présents :</p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, Monsieur LEBRY, Mme DUCHESNE, M. MAISONNEUVE, Mme MATHIEU, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoint au Maire, Mme CHEHABEDDINE, Mme CLOAREC, M. BESNARD, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme GUERMONT, Mme PRACHT, Mme LÉBOUC, Mme MOUCHOTTE, M. LE MIGNANT, M. SOUVESTRE, Mme de MONNERON, Mme MARTIN, M. TRAVERS, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PASQUER, M. PAILLARD, M. LEONARDI, M. UTARD, Mme BAUDOUIN, M. MORIN, M. COIGNARD, conseillers municipaux.</p> <p><u>Étaient absents excusés :</u> Mme CHARLOT ayant donné son pouvoir à Monsieur LEBRY Mme TROPÉE ayant donné son pouvoir à Madame MOUCHOTTE</p> <p>M. LEONARDI Pierre a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.</p>		
<u>Diffusion</u> : Le Conseil Municipal et les chefs de services.		

DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
1.1	Marchés publics - Acquisition de fournitures scolaires pour les écoles de Vitré – lot 1 : papeterie, loisirs créatifs	Marché passé avec la Société SADEL de BRISSAC QUINCÉ (49) pour l'année 2015, reconductible en 2016 pour un montant minimum annuel de 20 000€ HT et maximum annuel de 55 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics - Acquisition de fournitures scolaires pour les écoles de Vitré – lot 2 : livres et autres documents	Marché passé avec la Société SADEL de BRISSAC QUINCÉ (49) pour l'année 2015, reconductible en 2016 pour un montant minimum annuel de 4 000€ HT et maximum annuel de 18 000€ HT. Le marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Travaux de signalisation horizontale	Marché passé avec la Société CREPEAU de SAINTE LUCE SUR LOIREBRISSAC (44) pour l'année 2015, reconductible en 2016, 2017 et 2018 pour un montant maximum annuel de 100 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fourniture, installation et maintenance d'un système d'identification, de traçabilité et de protection des documents par	Avenant N°1 au marché n° 2014/015 passé avec la SOCIÉTÉ NEDAP prenant en compte la nécessité de commander des étiquettes supplémentaires pour un

	radiofréquence (RFID) pour la médiathèque municipale de Vitré	montant de 939,97€ HT soit 1 127,96€ TTC. Le montant du marché, hors maintenance est augmenté à hauteur de 62 100.47€HT.
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 1 : viande de boucherie	Marché passé avec la Société BIGARD de CASTRES (81) pour une période initiale d'un an du 1.1.2015 au 31.12.2015. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31.12.2017. pour un montant minimum annuel de 15 000€ HT et maximum annuel de 50 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 2 : viande de bœuf hachée	Marché passé avec la Société SOVÉFRAIS de PLOUDANIEL (29) pour une période initiale d'un an du 1.1.2015 au 31.12.2015. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31.12.2017. pour un montant minimum annuel de 5 000€ HT et maximum annuel de 20 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 13 : porc frais, saucisses, jambon frais, charcuterie.	Marché passé avec la Société BERNARD JEAN FLOC'H de LOCMINÉ (56) pour une période initiale d'un an du 1.1.2015 au 31.12.2015. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31.12.2017. pour un montant minimum annuel de 8 000€ HT et maximum annuel de 35 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 4 : volaille, lapin	Marché passé avec la Société JANZÉ VOLAILLES de JANZÉ (35), pour une période initiale d'un an du 1.1.2015 au 31.12.2015. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31.12.2017. pour un montant minimum annuel de 8 000€ HT et maximum annuel de 35 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 5 : viande de volaille bio	Marché passé avec la Société SDA VOLAILLES d'ANGERS (49), pour une période initiale d'un an du 1.1.2015 au 31.12.2015. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31.12.2017. pour un montant minimum annuel de 5 000€ HT et maximum annuel de 20 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 6 : produits laitiers et avicoles	Marché passé avec la Société SOVÉFRAIS de PLOUDANIEL (29) pour une période initiale d'un an du 1.1.2015 au 31.12.2015. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée

		maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31.12.2017. pour un montant minimum annuel de 15 000€ HT et maximum annuel de 60 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 7 : lait frais bio	Marché passé avec la Société GIE MANGER BIO de SAINT-GRÉGOIRE (35), pour une période initiale d'un an du 1.1.2015 au 31.12.2015. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31.12.2017. pour un montant minimum annuel de 2 000€ HT et maximum annuel de 8 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 8 : fromage bio, fermier ou labellisé	Marché passé avec la Société GIE MANGER BIO de SAINT-GRÉGOIRE (35), pour une période initiale d'un an du 1.1.2015 au 31.12.2015. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31.12.2017. pour un montant minimum annuel de 500€ HT et maximum annuel de 4 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 9 : fromage blanc 40% MG fermier ou labellisé	Marché passé avec le GAEC LE LAIT DES CHAMPS de LA BAZOUGE DU DESERT (35) pour une période initiale d'un an du 1.1.2015 au 31.12.2015. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31.12.2017. pour un montant minimum annuel de 1 500€ HT et maximum annuel de 5 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 10 : yaourts fermiers ou labellisés	Marché passé avec la Société GIE MANGER BIO de SAINT-GRÉGOIRE (35), pour une période initiale d'un an du 1.1.2015 au 31.12.2015. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31.12.2017. pour un montant minimum annuel de 1 500€ HT et maximum annuel de 5 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 11 : poisson et produits de la mer surgelés	Marché passé avec la Société DAVIGEL de DIEPPE (76), pour une période initiale d'un an du 1.1.2015 au 31.12.2015. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31.12.2017. pour un montant minimum annuel de 10 000€ HT et maximum annuel de 40 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.

1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 12 : légumes, entrées, préparations élaborées et autres produits surgelés	Marché passé avec la Société POMONA PASSION FROID de CARQUEFOU (44), pour une période initiale d'un an du 1.1.2015 au 31.12.2015. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31.12.2017. pour un montant minimum annuel de 10 000€ HT et maximum annuel de 40 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 13 : desserts surgelés, glaces	Marché passé avec la Société BRAKE de LAMBALLE (22), pour une période initiale d'un an du 1.1.2015 au 31.12.2015. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31.12.2017. pour un montant minimum annuel de 3 000€ HT et maximum annuel de 15 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 14 : épicerie	Marché passé avec la Société TRANSGOURMET de CARQUEFOU (44), pour une période initiale d'un an du 1.1.2015 au 31.12.2015. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31.12.2017. pour un montant minimum annuel de 30 000€ HT et maximum annuel de 70 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 15 : crêpes et galettes	Marché passé avec la CREPERIE COLAS de CHATEAUGIRON (35), pour une période initiale d'un an du 1.1.2015 au 31.12.2015. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31.12.2017. pour un montant minimum annuel de 300€ HT et maximum annuel de 4 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 16 : produits d'épicerie issus du commerce équitable	Déclare le lot infructueux, aucun candidat ne respectant l'exigence de structure d'emploi adaptée demandée pour ce lot.
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 17 : produits divers bio	Marché passé avec le groupement BIOCOOP RESTAURATION / MANGER BIO 35 de MELESSE (35), pour une période initiale d'un an du 1.1.2015 au 31.12.2015. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31.12.2017. pour un montant minimum annuel de 3 000€ HT et maximum annuel de 12 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées	Marché passé avec la Société SOVÉFRAIS de

	alimentaires pour la ville de Vitré – lot 18 : préparation semi- élaborées ou élaborées, précuites, S/V	PLOUDANIEL (29) pour une période initiale d'un an du 1.1.2015 au 31.12.2015. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31.12.2017. pour un montant minimum annuel de 4 000€ HT et maximum annuel de 20 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 19 : pain bio	Marché passé avec la SOCIÉTÉ LE PAIN DU ROZAY d'ESSÉ (35), pour une période initiale d'un an du 1.1.2015 au 31.12.2015. Le marché peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31.12.2017. pour un montant minimum annuel de 2 000€ HT et maximum annuel de 10 000€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel
1.1	Marchés publics – Fournitures de denrées alimentaires pour la ville de Vitré – lot 20 : poisson frais	Déclare sans suite le lot 20, le cahier des charges et l'estimation des besoins devant être réévalués au regard des besoins du pouvoir adjudicateur.
1.1	Marchés publics – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la rénovation d'immeubles en centre historique	<p>Marché passé avec la SOCIÉTÉ URBANIS AMENAGEMENT de NIMES (30), pour une période DE 3 ans, reconductible pour une seconde période de trois ans pour un montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part forfaitaire : 160 200,00€ HT - Traitement des immeubles : inférieur à 5 : 101 290.00 € HT - De 5 à 10 : 250 726,00 € HT - De 10 à 15 : 376 088,00€ HT - De 15 à 20 : 481 525.00€ HT - De 20 à 25 : 567 038.00€ HT <p>La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>
1.1	Marchés publics – Construction du poste de refoulement des Boufforts	Marché passé avec la SOCIÉTÉ FTPB de SAINT PIERRE LA COUR (53 pour un montant de 264 853.70€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel
1.1	Marchés publics – Marché de maîtrise d'œuvre pour la création et la réalisation de la ZAC de la Roncinière à Vitré	<p>Avenant n°6 au marché N° 155/06 passé avec la SOCIÉTÉ SETUR prenant en compte des prestations supplémentaires (création d'une voie sur une parcelle, réalisation d'une vidéo de promotion de la ZAC) fixant l'enveloppe prévisionnelle affectée au suivi architectural à partir des prix unitaires indiqués dans le marché initial. Le montant du marché s'établit ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Missions de maîtrise d'œuvre et études d'urbanisme : 294 895.00€ HT - Suivi architectural : 49 850.00€ HT.

1.1	Marchés publics – Missions de contrôle technique dans le cadre de la construction d'un parking public sur plusieurs niveaux à Vitré	Avenant 1 au marché n°27/13 prolongeant le délai d'exécution du marché avec la Société Bureau VERITAS jusqu'au 30.11.2016
1.1	Marchés publics – Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une structure multi accueil petite enfance - avenant 1	Avenant 1 au marché n°14/13 (conclu selon une procédure adaptée) passé avec le groupement LOUVEL/AMCO/ECIE – forfait provisoire : 54 225 € HT Mission de base : 7% et OPC : 0.50%
1.1	Marchés publics – désamiantage de bâtiments agricoles à Vitré	Marché passé avec la SOCIÉTÉ PIGEON ENVIRONNEMENT d'ENTRAMMES (53) pour un montant de 18 826,06€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel
1.1	Marchés publics – Fournitures de produits, Brosserie et accessoires d'hygiène et d'entretien pour les services de la ville – Lot 1 : Produits écolabellisés toutes surfaces	Marché passé avec la SOCIÉTÉ PURODOR-MAROSAM de LE BOSC ROGER EN ROUMOIS (27) pour un montant minimum de 5000€ HT et maximum de 20 000€ HT pour une période initiale correspondant à l'année 2015, reconductible tacitement pour 2016, 2017 et 2018. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel
1.1	Marchés publics – Fournitures de produits, Brosserie et accessoires d'hygiène et d'entretien pour les services de la ville – Lot 2 : Sacs plastiques	Marché passé avec la SOCIÉTÉ INTERPACK de LE TORQUESNE (14) pour un montant minimum de 2 000€ HT et maximum de 8 000€ HT pour une période initiale correspondant à l'année 2015, reconductible tacitement pour 2016, 2017 et 2018. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel
1.1	Marchés publics – Fournitures de produits, Brosserie et accessoires d'hygiène et d'entretien pour les services de la ville – Lot 3 : Brosserie, petit équipement.	Marché passé avec la GAMA 29 de VERN SUR SEICHE (35) pour un montant minimum de 5 000€ HT et maximum de 15 000€ HT pour une période initiale correspondant à l'année 2015, reconductible tacitement pour 2016, 2017 et 2018. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel
1.1	Marchés publics – Fournitures de produits, Brosserie et accessoires d'hygiène et d'entretien pour les services de la ville – Lot 4 : Papier hygiénique, essuie-mains	Marché passé avec la SOCIÉTÉ PIERRE LE GOFF de SAINT AIGNAN GRANDLIEU (44) pour un montant minimum de 14 000€ HT et maximum de 32 000€ HT pour une période initiale correspondant à l'année 2015, reconductible tacitement pour 2016, 2017 et 2018. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel
1.1	Marchés publics – Fournitures de produits, Brosserie et accessoires d'hygiène et d'entretien pour les services de la ville – Lot 5 : Produits d'entretien spécifiques	Marché passé avec la SOCIÉTÉ CMPC de FIGEAC (46) pour un montant minimum de 4 000€ HT et maximum de 15 000€ HT pour une période initiale correspondant à l'année 2015, reconductible tacitement pour 2016, 2017 et 2018. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel
1.1	Marchés publics – Fournitures de produits, Brosserie et accessoires d'hygiène et d'entretien pour les services de la ville – Lot 6 : Produits d'entretien spécifiques au secteur de la	Marché passé avec la SOCIÉTÉ CHAMPENOIS COLLECTIVITÉS de LES SORINIÈRES (44) pour un montant minimum de 4 000€ HT et maximum de 15 000€ HT pour une période initiale correspondant à

	restauration	l'année 2015, reconductible tacitement pour 2016, 2017 et 2018. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel
1.1	Marchés publics – Fournitures de produits, Brosserie et accessoires d'hygiène et d'entretien pour les services de la ville – Lot 7 : Produits d'entretien, brosse (lot réservé aux structures d'emploi adaptées)	Marché passé avec l'entreprise adaptée l'EA de LES AVESNIÈRES 38 - pour un montant minimum de 2 000€ HT et maximum de 6 000€ HT pour une période initiale correspondant à l'année 2015, reconductible tacitement pour 2016, 2017 et 2018. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel
1.1	Marchés publics – construction d'un parking de 607 places dans le cadre de l'aménagement d'un PEM – marché de maîtrise d'œuvre – tranche 2	Marché passé avec la SOCIÉTÉ TETRARC de NANTES (44) pour un montant de 460 100€ HT.
1.1	Marchés publics – construction d'un parking de 607 places dans le cadre de l'aménagement d'un PEM – Avenant n°1	Avenant N° 1 au marché avec la Société EIFFAGE CONSTRUCTIONS n° 2014/040 prenant en compte les modifications suivantes : -prise en charge et mise en remblais des terres polluées : + 12 896,98€ HT -déplacement position des gabions : + 16 375,34€ HT -pompe de relevage EU du local gardien : + 1 889,52€ HT -modification habillage paroi clouée avec variante en métal déployé : - 13 021,37€ HT L'avenant est conclu pour un montant en plus-value de 18 140,47€ HT portant le montant du marché à 984 642,00€ HT.
1.1	Marchés publics – restauration de l'enceinte fortifiée à vitré – Lot 1 : maçonnerie / pierre de taille – avenant n° 2	Avenant N° 2 au marché avec la Société JOUBREL n° 2014/040 prenant en compte les modifications suivantes : L'avenant est conclu pour un montant en plus-value de 2 110,00€ HT portant le montant du marché à 523 221,80€ HT.(mise ne place d'étalement)
1.1	Marchés publics – étude d'organisation et mutualisation Ville /C.C.A.S	Avenant n°2 au marché n°2014/051 passé avec la Société ALCANEA fixant le délai maximum d'exécution au 30 juin 2015.
1.1	Marchés publics – rénovation et optimisation de la station de potabilisation de la Grange – Avenant N°2	Avenant n°2 au marché n°88/12 passé avec le Groupement OTV (mandataire) / ANGEVIN / LOUVEL prenant en compte les modifications suivantes : - remplacement de la canalisation du réseau pluvial sud : + 15 570.00€ HT - Mise en place de prises Ethernet : + 2 800,00€ HT, - Sécurité pression haute sur le dépotage du silo CAP : + 9 800,00€ HT, - Dalle BA dans la galerie filtre à sable : + 1 354,25€ HT

		<p>- Retrait d'une canalisation et coude amiante dans la bache eaux sales : + 2 391 ,00€ HT</p> <p>L'avenant est conclu pour un montant de 31 915,25€ HT portant le montant du marché à 3 624 761,25€ HT avec un délai d'exécution du marché prolongé d'un mois.</p>
1.1	Marchés publics – fourniture de denrées alimentaires pour la Ville de Vitré – lot 16 – produits d'épicerie issus du commerce équitable	Marché passé avec le Groupement ACOM (mandataire) / CAT NOTRE AVENIR de CHATEAUGIRON (35) pour un montant minimum de 500€ HT et maximum de 5 000€ HT. Le marché est conclu pour l'année 2015 et pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai puisse excéder le 31.12.2017.

1.4	Autres types de contrats – Passerelle gare de Vitré – Contrat de maintenance périodique avec la Société Kone pour 2 ascenseurs.	Marché passé avec la Société KONE de Nice (06) pour un montant fixé à l'année à 3000€ HT. Le début de la facturation le 20.02.2015. La première année est gratuite, la seconde est ramenée à 1100€ HT par appareil et à partir de la troisième année, plein tarif. Le contrat est conclu pour une période initiale de 5 ans à compter du 20.02.2014 et peut être reconduit par périodes successives de 1 an sans excéder une durée maximale de 6 ans. La première révision des prix interviendra le 1 ^{er} .01.2015.
-----	---	---

5.8	Décision d'ester en justice – refus de prise en charge de rechutes d'accidents de travail par la SMACL - désistement	Ne pas déposer de requête considérant, au regard de la jurisprudence, qu'elle n'aurait que peu de chances d'aboutir à une décision favorable aux intérêts de la Ville.
-----	--	--

7.10	Finances locales – Divers – Régie de recettes pour l'encaissement des produits concernant la fourrière municipale pour véhicules - modifications	Article 1 : l'article 3 de la décision du 27.02.2007 est ainsi modifié : le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500€. Le régisseur est tenu de verser à la Trésorerie principale de Vitré le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé ainsi que le dernier jour ouvrable de chaque mois. Cautionnement à constituer à compter du 1 ^{er} janvier 2014 et versement d'une indemnité de responsabilité à compter de la même date.
7.10	Finances locales – Divers – Contrat de maintenance et de suivi du logiciel du panneau lumineux d'informations avec la Société LUMIPLAN VILLE	Contrat passé avec la Société LUMIPLAN VILLE Paris (75008) pour une durée de 5 ans à compter du 23.07.2014, renouvelable de façon expresse à chaque date anniversaire, la résiliation se faisant par envoi d'une lettre recommandée trois mois avant l'échéance, pour un tarif annuel de 862.20 euros HT

		(valeur 2014) est révisable selon l'indice syntec en vigueur.
7.10	Finances locales – Divers – Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits des animations du Conseil municipal des enfants	Institution d'une régie de recettes auprès de la Ville de Vitré à compter du 25.02.2015 pour l'encaissement des produits des animations du Conseil municipal des enfants, installée dans les locaux de la mairie de Vitré. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 600€, celui-ci doit verser la totalité des recettes à la fin de chaque activité. Le régisseur sera désigné par le Maire sur avis conforme du comptable. Le régisseur est dispensé de verser un cautionnement et ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.
7.10	Finances locales – Divers – Régie de recettes pour l'encaissement de la vente des cartes postales, de livres, d'objets et de documents divers – Fixation du prix de vente de l'ouvrage.	Acquisition d'ouvrages intitulés « Villes de Bretagne, patrimoine et histoire », mis en vente dans les différents musées de la ville au prix de 45€. Les droits sont perçus par l'intermédiaire de la régie de recettes du musée.
7.10	Divers – Médiathèque Mme de Sévigné – Régie de recettes pour l'encaissement du produit des abonnements, droits d'inscription, pénalités pour retard et remplacement de la carte d'abonnement, photocopie, encaissement du produit de vente de documents. Modification cours initiation informatique/multimédia	Suite à la réorganisation des cours d'initiation informatique et/ou multimédia, ceux-ci seront facturés selon un forfait de 20 € pour un groupe d'usagers déterminés dans le cadre d'une commande provenant d'une structure extérieure (pour un maximum de 8 personnes par groupe). Exceptionnellement, certaines demandes pourront bénéficier de la gratuité : service éducatif, IME, ATD Quart Monde, restos du cœur, Episol et le secours catholique.
7.10	Divers – Conseil municipal des enfants – fixation d'un tarif pour un voyage à Paris.	Participation demandée aux enfants d'un montant de 10 € par enfant, les recettes seront encaissées par l'intermédiaire de la régie pour l'encaissement des produits des animations du Conseil municipal des enfants.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 janvier 2015		Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier Conseil Municipal	
19	7.1	Vote du Compte Administratif 2014	<p>Approuvé à l'unanimité à l'exception des membres de l'opposition qui s'abstiennent (4 abstentions)</p> <p><i>Le Maire présente le compte administratif à partir :</i></p> <p><i>a) de la présentation des ratios comparés de la ville de Vitré 2013 et 2014 et de la strate des communes de + de 10 000 habitants : dépenses réelles de fonctionnement inférieures à la moyenne mais recettes réelles de fonctionnement supérieures à Vitré malgré un produit des impositions inférieur ; les dépenses d'équipement brutes supérieures à la moyenne montre la volonté d'investissement de la ville ; l'encours de la dette reste légèrement inférieur à la moyenne ; compte tenu du potentiel fiscal le produit de la DGF est très nettement inférieur à Vitré ; les frais de personnel sont inférieurs à la moyenne en pourcentage et l'épargne reste significative.</i></p> <p><i>b) de la présentation du salaire moyen par tête dans les villes de l'ouest de + de 10 000 habitants : la ville se situe en 2013, en deuxième position derrière Rennes</i></p> <p><i>c) en présentant les indicateurs comparés sur 200 communautés d'agglomérations et villes moyennes : Vitré communauté compte plus de jeunes de moins de 20 ans (28.6% contre 24.4% sur l'échantillon) – 74.6% d'actifs ayant un emploi dans les 15-64 ans (échantillon à 61.2%) – 54.1 % de ménages imposés (échantillon à 51.7%) – 12.3% de foyers bénéficiaires du RSA/API/AAH (28.90% sur l'échantillon) – 39.2% bénéficiaires d'une aide au logement (échantillon à 59.8%) – 5.20% de familles monoparentales (échantillon à 9.10%)</i></p> <p><i>Les chiffres du compte administratif sont ensuite détaillés à partir du document adressé aux élus.</i></p>
20	7.1	Vote du Compte de gestion 2014	Approuvé à l'unanimité
21	7.1	Compte Administratif 2014 – Affectation des résultats	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p><i>Affectation des résultats : budget général 3 394 126.44 € sont affectés au financement de l'investissement et un report de fonctionnement de 1 805 973.99 € est repris dans le budget primitif 2015.</i></p> <p><i>Assainissement : affectation en investissement de 400 000 € - reprise au BP 2015 de l'excédent de fonctionnement de 91 688.62 €.</i></p> <p><i>Eau : affectation en investissement de 300 000 € et reprise au BP 2015 de l'excédent de fonctionnement de 95 258.92 €.</i></p> <p><i>Ateliers artisanaux : affectation en section</i></p>

			d'investissement de 40 000 € et reprise au BP 2015 de l'excédent de 7 823.95 € .
22	7.5	Attribution de subventions aux associations / année 2015	<p>Approuvé à l'unanimité, (M. Méhaignerie ne prend pas part au vote pour la subvention à Vitré Atout)</p> <p><i>M. Utard s'interroge sur la baisse de la subvention de l'association Vitréenne football qui perd sa subvention attribuée au titre du sport de haut niveau, il souhaite que la ville reste attentive et accompagne le club.</i></p> <p><i>M. Utard remarque que peu d'associations de parents d'élèves sont subventionnées : on lui a signalé que ces associations ne sollicitaient pas d'aide ; il demande que la ville informe les associations de la possibilité de demander une subvention.</i></p> <p><i>Enfin, pour l'aéroclub de Bretagne, il s'inquiète d'une subvention qui serait à zéro.</i></p> <p><i>M. Maisonneuve répond que concernant l'aéroclub la subvention a été inscrite mais la commission souhaite rencontrer le club avant le versement pour connaître ses activités et projets. Pour le club de foot, il a proposé une commission mixte sports/finances pour recevoir le club et étudier de quelle façon intervenir.</i></p> <p><i>M. Méhaignerie remercie l'ensemble des bénévoles, quel que soit le club.</i></p> <p><i>M. Maisonneuve fait un commentaire sur le club de natation : la communauté ayant supprimé la mise à disposition du maître-nageur, il convient d'étudier les possibilités de récupération de la charge transférée pour que la ville prenne le relais.</i></p> <p><i>M. Utard rappelle la demande d'augmentation de la subvention des Gais lurons (qui ont 36 000 € et qui sollicitaient 45 000 €) l'association a-t-elle anticipé cette augmentation ?</i></p> <p><i>Il lui est répondu que la Commission des finances a reconduit l'aide précédemment attribuée car la demande supplémentaire n'était pas suffisamment explicite et a demandé à rencontrer l'association pour qu'elle expose son projet.</i></p>
23	7.5	Subventions – voyages scolaires Collège Gérard de Nerval	Approuvé à l'unanimité
24	7.5	Attributions des subventions aux collèges et Lycées publics et privés	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p><i>M. Méhaignerie signale une autre demande à venir pour le Lycée Bertrand d'Argentré pour un voyage aux Etats-Unis : des solutions sont à proposer : crédit comité de jumelage ou petits travaux à faire</i></p>

			<p>pour la ville en échange de participation.</p> <p>M. Morin se déclare gêné car tous les élèves ne partent pas, les places sont limitées et donc il n'y a pas d'égalité dans l'accès aux voyages.</p> <p>Mme Mathieu répond que le choix des places limitées vient des enseignants.</p> <p>M. Morin insiste : on fait travailler toute une section et après on sélectionne par l'argent en fonction des ressources des parents, il se déclare prêt à fournir des preuves de ses allégations.</p>
25	7.5	Subventions enseignement privé	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Fixation du montant des aides attribuées à l'enseignement privé.</p> <p>M. Utard insiste sur le terme renouvellement du matériel informatique et du mobilier pour l'enseignement élémentaire.</p>
26	7.10	Participations versées pour l'enseignement public	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Fixation des participations attribuées à l'enseignement public pour les diverses activités.</p>
27	7.10	Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques- facturation 2015	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Fixation des conditions de facturation des frais de l'enseignement public aux communes extérieures.</p> <p>Base élémentaire : 469.97 € - maternelle : 1 013.14 € (péréquation en fonction du potentiel fiscal moyen).</p>
28	7.5	Participation au financement du C.C.A.S.	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Attribution d'une participation de 901 600 € (+4.55%) au titre de 2015</p> <p>Pierre Méhaignerie explique que le C.C.A.S subit une baisse du nombre d'heures de 57 000 à 52 000 H de prestations d'une part, et d'autre part, le coût remboursé par le Conseil Général est limité par rapport au coût de revient.</p> <p>Hervé Utard interroge pour savoir si des mesures sont envisagées ?</p> <p>Pierre Méhaignerie indique que le C.C.A.S va mettre en vente certains immeubles. Par ailleurs, une réflexion sur la mise en commun des services fonctionnels ville et CCAS est engagée (RH et finances).</p>
29	7.1	Clôture de lotissement de la zone nord	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Clôture des 2 lotissements de la zone Nord (Nord-Est et Nord-Ouest) excédent de clôture : 1 092 278.11 € et déficit de clôture de 202 282.80 €</p>

			<i>Provision pour clôture la Fréminière : 288 440.14 €.</i>
30	7.1	Budget primitif 2015 - Vote des taux	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p><i>Maintien des taux d'imposition des 3 taxes communales : TH : 13.50% - FB : 15.48% - FNB : 48.94%.</i></p>
31	7.1	Vote du Budget Primitif 2015	<p>Approuvé à l'unanimité à l'exception des membres de l'opposition – sur l'investissement : contre 4 (Utard, Coignard, Beaudouin, Morin) – sur le fonctionnement : contre 4 – sur les budgets annexes : contre 4</p> <p><i>Pierre Méhaignerie présente les grandes lignes du budget primitif :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) <i>Un effort d'investissement poursuivi et renforcé + 10% permettant un soutien à l'emploi notamment dans le BTP, un accroissement de l'offre de service et renforçant l'attractivité (PEM) de la cité ; possible sans pénaliser le long terme.</i> b) <i>Poursuite du maintien des taux pour la 13^e année consécutive.</i> c) <i>Un cœur de ville à protéger et à développer : avec la création du pôle d'échange multimodal et la construction du bâtiment de 3000 m² qui permettra d'accueillir des activités en centre-ville (Molitor et professions médicales) ; un effort sur le patrimoine (réhabilitation des remparts et du Château), la rénovation de l'habitat en centre-ville (le maire annonce une opération portes ouvertes du prieuré des Bénédictins après travaux de création de logements), développement des activités économiques en centre-ville (nouvelles activités de services installées en centre-ville), de l'animation , du tourisme et de la convivialité.</i> d) <i>L'aide au logement avec les subventions versées pour le logement social secteurs de la Massonnais, zone du Parc, Beauvais et Pont Billon. A ce sujet le Maire fait part de son regret que la ville ne soit pas éligible au « Pinel ».</i> e) <i>Renforcer le mieux vivre et la vitalité des associations : sur les 21 millions du budget de fonctionnement 9 millions sont consacrés aux 3 domaines du sport, de la culture et de l'éducation.</i> <p><i>Concernant le logement locatif, le Maire propose de concentrer les moyens sur le logement ancien : la Ville finance actuellement 10 000 € par logement locatif social neuf créé. Cet argent pourrait être</i></p>

reporté pour tout ou partie sur la réhabilitation des immeubles anciens, en complément, la Communauté d'Agglomération incitera la réhabilitation en centre bourg avec l'aide des crédits demandés auprès du FEDER : l'objectif est de densifier les centres et d'économiser la terre agricole.

Hervé Utard remarque que le PEM est un investissement qui pèse sur 3 exercices budgétaires et bloque les autres investissements.

Pierre Méhaignerie répond qu'un phasage sur une plus longue période a été étudié mais le coût était plus élevé (mur provisoire...) il a donc été décidé de réaliser l'équipement en une seule phase.

Hervé Utard pense qu'il aurait été judicieux d'emprunter plus en début de mandat pour permettre de réaliser les investissements.

Pierre Méhaignerie répond que cela a été fait notamment en augmentant sensiblement le programme d'emprunts 2015, cependant si le PEM pèse de façon aussi importante c'est que dans les autres communes, ce type d'équipement a été réalisé par les communautés et non par la commune centre. Le choix qui a été fait à Vitré c'est que l'équipement soit communale, la communauté réalisant, quant à elle, l'extension de la piscine sur le territoire de Vitré.

Pierre Méhaignerie indique qu'il y a des dossiers futurs comme le base-ball (études en 2015) mais de façon limitée (100 000 €) car il existe sur la communauté un équipement à la Guerche. En septembre quelques investissements nouveaux pourront être envisagés, de plus le financement des travaux de l'Aurore 1^{ère} tranche qui est un équipement privé mais financé par une subvention ville sera réalisé : la ville prendra en charge une somme équivalente à 50% de l'annuité de l'emprunt (sous forme d'annuités).

Pierrick Morin signale que lors de la commission des sports il a été proposé de faire un choix : certaines dépenses ont été prises à 100 %, d'autres à 0. Il est contre le principe d'une participation systématique de 50% à l'ensemble des dépenses des clubs privés mais il souhaite qu'un choix soit fait par la collectivité entre les équipements servant au scolaires et le reste.

Bruno Maisonneuve rappelle qu'un effort a été fait en 2014 pour la réhabilitation du stade.

Fabrice Heulot rappelle que l'Aurore sert aux 700 élèves de Jeanne d'Arc.

Pierrick Morin rappelle le projet de nouveau stade envisagé il y a quelques années et chiffré à 12

			<p>millions d'euros ce qui est un montant prohibitif par rapport à l'équipement envisagé.</p> <p>Jean-Pierre Lebry rappelle que pour le stade les travaux réalisés respectent l'estimation faite initialement par les services.</p> <p>En conclusion, Pierre Méhaignerie promet que pour le budget d'investissement du sport, si des possibilités existent, les demandes seront réétudiées.</p>
32	7.5	Demandes de subventions / DETR (Dotation Equipement Territoires Ruraux)	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p><i>Demandes de financement au titre de la DETR pour les travaux réalisés à l'école primaire du Château (vestiaire, menuiseries, toiture,) au groupe scolaire Jean Guéhenno (vestiaires) et la réfection de la toiture de l'église Saint-Martin.</i></p>
33	7.5	Demande de subvention au Conseil Général /financement équipement Multi accueil « La Fleuriais »	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p><i>Demande de financement pour la construction de l'équipement multi-accueil de la Fleuriais, auprès du Conseil Général et au titre du plan de relance 2015.</i></p> <p><i>L'équipement ouvrira au plus tard en avril 2017 (début des travaux : fin 2015).</i></p>
34	7.10	Annulation d'un titre de recette / facturation location matériel	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p><i>Annulation d'un titre émis deux fois.</i></p>
35	7.10	Annulation d'un titre de recette / facturation places de spectacle	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p><i>Annulation d'un titre émis deux fois.</i></p>
36	7.10	Admission en non-valeur de titres de recettes / dossier de surendettement	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p><i>Annulation d'une somme de 775.25 € pour les restaurants scolaires et garderies sur proposition de la commission de surendettement.</i></p>
37	7.10	Admission en non-valeur de titres de recettes / frais de restauration	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p><i>Annulation de divers titres n'ayant pu être recouverts pour un montant global de 941.58 €.</i></p>
38	7.10	Admission en non-valeur de titres de recettes / liquidation judiciaire	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p><i>Annulation d'une somme de 456.75 € suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise concernée.</i></p>
39	7.10	Admission en non-valeur de titres de recettes / décès	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p><i>Admission en non-valeur de 58 313.69 € pour des frais de déménagement et nettoyage d'un immeuble insalubre (le propriétaire est décédé).</i></p>
40	7.10	Admission en non-valeur de titres de recettes / irrécouvrabilité	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p><i>Annulation d'une somme de 140.63 € suite à la</i></p>

			<i>liquidation judiciaire de l'entreprise concernée.</i>
41	7.10	Révision des tarifs du camping municipal à compter du 1 ^{er} .04.2015	Approuvé à l'unanimité <i>Revalorisation de 3% des tarifs du camping 3 étoiles (les tarifs n'ont pas été révisés depuis 2013)</i>
42	7.10	Caution pour clé d'accès au matériel de sono installé Salle des Promenades B	Approuvé à l'unanimité <i>Création d'une caution de 30 € pour le prêt de la sono.</i>
43	3.2	Cession gratuite à Vitré-Communauté d'un compresseur	Approuvé à l'unanimité <i>Cession gratuite à Vitré communauté d'un compresseur mis à disposition du club de natation : valeur résiduelle : 6 930.88 €.</i>
44	7.10	Imputations de diverses factures en section d'investissement	Approuvé à l'unanimité <i>Imputation de diverses factures en section d'investissement</i> <i>Hervé Utard signale qu'il serait plus économique d'acheter des logiciels libres du marché plutôt que des logiciels Microsoft.</i>
45	7.10	Tarif location matériels Parc des expositions	Approuvé à l'unanimité <i>Nouveau tarif applicable au 1^{er} septembre 2015 – pas de modification des montants – cependant les associations se verront appliquer un tarif égal à 50% du tarif voté y compris frais de livraison ceci pour éviter les demandes abusives de matériel constatées par les services – une caution de 100 € sera demandée.</i> <i>Pierre Méhaignerie confirme que l'on souhaite responsabiliser les associations.</i>
46	1.1	Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	Pour information du Conseil municipal <i>Hervé Utard s'étonne des produits alimentaires lots 11 et 20 concernant la fourniture de poissons (origine de la société attributaire : Dieppe pour l'un et sans suite pour l'autre pas de proposition conforme).</i> <i>Hervé Utard s'étonne du montant de l'avenant concernant le contrat d'architecte de l'équipement multi-accueil de la Fleuriais : + 46%.</i> <i>Réponse de Jean-Pierre Lebry : cet écart s'explique par une modification du programme d'origine : passage de 20 à 30 berceaux.</i>
47	1.1	Adhésion au groupement de commandes proposé par vitré-Communauté pour l'achat de matériels et services informatiques	Approuvé à l'unanimité <i>Adhésion au groupement de commandes de Vitré Communauté pour les fournitures informatiques (à l'issue du marché ville).</i> <i>Bruno Maisonneuve indique qu'il souhaiterait le</i>

			<p>même système pour l'entretien de la vidéo protection.</p> <p>Jean-Pierre Lebry prédit que l'on passera de plus en plus souvent ce type de convention.</p>
48	1.4	Convention ERDF – Extension de raccordement Allée de la hodeyère	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Montant total des travaux : 10 070.80 € HT dont une participation de la Ville de 6 070.31 € HT.</p>
49	5.8	Décisions prises par le Maire en matière de contentieux	Pour information du Conseil municipal
50	3.6	Autorisation de revente, lotissement des Serres	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Autorisation de revente de la parcelle CO216 du lotissement des Serres.</p>
51	2.1	Modification simplifiée n°2 du PLU	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Modification concernant 2 changements de zonages, 2 modifications du règlement en secteur UE, 1 modification pour assouplir le règlement concernant les travaux d'isolation extérieure, intégration du terme « activités de services » pour l'application du règlement régissant les règles de stationnement.</p>
52	2.1	Approbation du CPAPE (cahier des prescriptions architecturales et paysagères)	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Des cahiers des prescriptions environnementales, architecturales et paysagères établis conjointement par le cabinet SETUR, les services et les élus de la commission d'urbanisme.</p>
53	1.4	Proposition de raccordement ERDF, ZAC de la Roncinière	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Signature d'une convention avec ERDF pour la desserte des phases A et B de la ZAC de la Roncinière (nouvelle voie) : la Ville réalisera les ouvrages de distribution électrique, en contrepartie ERDF s'engage à payer une somme globale et forfaitaire de 22 664.57 € HT.</p>
54	1.4	FIH : modification du dispositif	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Modification du plafond des ressources applicable pour 2015.</p> <p>Marie-Annick Bouquay annonce une prochaine modification du règlement pour prendre en compte la spécificité des maisons à porche rue Poterie : passage public appartenant à des privés.</p>
55	1.4	Convention de servitude entre ERDF et la ville de Vitré / enceinte fortifiée	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Autorisation de signer une convention de servitude avec ERDF : passage de canalisations place Notre-Dame n° 17 et 19.</p>
56	8.2	Convention tripartite entre la Ville de Vitré, la CAF 35 et le Centre Social	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Autorisation de signature d'une convention</p>

			<i>tripartite : ville-centre social-CAF fixant les participations de la Ville et de la CAF au financement des activités du Centre social.</i>
57	7.10	Réduction accordée aux retraités adhérents du COS	Approuvé à l'unanimité <i>Avis favorable pour l'application, aux retraités adhérents du comité d'œuvres sociales de la Ville d'une réduction de 20% sur tous les spectacles de la programmation du centre culturel.</i>
58	7.5	Création événements musiques actuelles – DON JIGI FEST	Approuvé à l'unanimité <i>Attribution d'une aide de 3 200 € à l'association Crions de Couleurs pour la réalisation d'un événement de musiques actuelles.</i> <i>Hervé Utard remarque que le fait de tronçonner l'aide de la ville nuit à la lisibilité du dossier.</i> <i>Christine Cloarec répond qu'il y a cumul entre une subvention du service jeunesse et une bourse attribuée par le service musiques actuelles.</i> <i>Pierre Méhaignerie salue le travail de l'association qui prend des risques et qui organise des vacances pour les jeunes.</i> <i>Christine Cloarec confirme que l'objectif est de soutenir les buts de l'association.</i>
59	7.10	Places offertes aux nouveaux mariés vitréens	Approuvé à l'unanimité <i>Avis favorable pour offrir aux nouveaux mariés 2 places sur un spectacle du Centre culturel catégorie C (valable 1 an à partir de la date du mariage).</i>
60	7.10	Reversement recettes de billetterie	Approuvé à l'unanimité <i>Co-production d'un spectacle avec la P'tite peste production : reversement de 50% des recettes au-delà du 300^{ème} spectateur.</i>
61	7.10	Produit touristique dans le cadre du festival de jazz	Approuvé à l'unanimité <i>Dans le cadre du festival de Jazz, autorisation d'accorder une réduction de 20% à l'office du Tourisme sur les spectacles.</i>
62	7.10	Annulation et remboursement d'un abonnement T6 du Centre Culturel	Approuvé à l'unanimité <i>Autorisation de remboursement d'un abonnement au centre culturel : 98 € (la personne a présenté un certificat médical de grave maladie).</i>
63	7.10	Conférence événements Ukraine – remboursement frais	Approuvé à l'unanimité <i>Organisation d'une conférence sur les événements d'Ukraine : coût de l'intervention : 244.19 €.</i>
64	7.10	Prix Ados / Rennes / Ille et Vilaine – remboursement frais	Approuvé à l'unanimité <i>Accueil d'un auteur dans le cadre du prix Ados</i>

			<i>Rennes 2015 – coût global de l'événement 285 e – autorisation de mise en recouvrement des participations des partenaires (Collèges de Vitré).</i>
65	7.10	Don d'archives familiales Annick GERARD	Approuvé à l'unanimité <i>Don d'archives : documents iconographiques (affiches, lithos, photographies, dessins...) de la part de Mme Annick Gérard.</i>
66	7.10	Don d'archives familiales Frain de la Gaulayrie	Approuvé à l'unanimité <i>Dépôt de 2 fonds d'archives : archives personnelles de l'historien Edouard Frain de la Gaulayrie et l'archives ayant trait au négoce de toiles dites « canevas ».</i>
67	7.10	Livret de jeu de piste	Approuvé à l'unanimité <i>Autorisation de mise en vente d'un livret réalisé par le conseil municipal des enfants au prix de 50 centimes par l'intermédiaire de la régie du Musée.</i> <i>Pierre LEONARDI signale qu'il s'agit d'un jeu de piste réalisé par des enfants de 10 ans et destiné aux 6-77 ans.</i>
68	4.1	Mise à disposition de personnel	Approuvé à l'unanimité <i>Renouvellement des conventions de mise à disposition de personnel de la ville vers Vitré Communauté et de la Communauté vers la Ville (DGS).</i> <i>Pierre Méhaignerie précise qu'un nouveau directeur Communauté/Ville a été recruté. Une période de tuilage est prévue.</i>
69	4.	Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel –mise en concurrence des entreprises d'assurances	Approuvé à l'unanimité <i>Autorisation de mise en concurrence de l'assurance des risques statutaires par l'intermédiaire du centre de gestion. La ville se positionnera ou pas sur le futur contrat en fonction des résultats de la consultation.</i>
70	4.1	Tableau des effectifs	Retirée de l'ordre du jour
71	4.1-4.2	Convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG 35	Approuvé à l'unanimité <i>Signature d'une convention avec le centre de gestion pour bénéficier des missions facultatives (facturées) comme la médecine du travail.</i>

Monsieur LEBRY relève que le budget voté ce soir est un bon budget, positif. Il invite ses collègues à prendre de la distance par rapport aux souhaits afin de conserver cette situation.